

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA21-0170

Valable 5 ans à compter du 05 juillet 2021

Matériau présenté par : SAS MINIMUM
20 boulevard de la Tour d'Auvergne
35000 RENNES
FRANCE

Marque commerciale : Plaque Le Pavé + Blanc moucheté

Description sommaire :

Plaques composées d'un mélange de Polyéthylène Haute Densité recyclé ignifugé et de Polyéthylène Haute Densité recyclé non ignifugé.

Epaisseur nominale : 13 mm.

Masse surfacique nominale : 12,5 kg/m².

Masse volumique nominale : 1110 kg/m³.

Coloris : Blanc moucheté blanc.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement
Essai pour matériaux thermofusibles : essai de goutte

Classement :

M3

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF 21-04818 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans.
La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 août 2021

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS